

Compte rendu

➔ Comité syndical du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 février, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni en visio- sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 20h00 à 21h35.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	10 février 2021	
Nombre de membres en exercice	40	
Nombre de membres présents	14	
Nombre de votants :	14	Pas de délibération à l'OJ
Nombre de pouvoirs :	0	

Étaient présents :

- **Roche aux fées communauté** : Monsieur LE VERGER Denis, Madame RENAULT Anne, Monsieur PARIS Hubert
- **Rennes Métropole** : Madame ANGER Marie-Paule, Monsieur BAUDOIN Hervé, Monsieur CHAPELLON Didier, Monsieur DEMOLDER Michel, Monsieur HERVE Pascal, Madame LERAY Sandrine, Madame MAIGRET Elisabeth, Monsieur Fabrice CHENEDE
- **Pays de Chateaugiron Communauté** : M. PRODHOMME Daniel, M. GATEL Denis
- **Vitré communauté** : Madame HOCDE Marie-Thérèse

Étaient Excusés :

- **Bretagne Porte de Loire Communauté** : M. MINIER Vincent
- **Pays de Chateaugiron Communauté** : Monsieur DETRAIT Gilles, Monsieur CROYAL Ludovic
- **Rennes Métropole** : Monsieur MATHOULIN, Monsieur DESMONS Jean-Michel
- **Roche aux fées communauté** : Monsieur DIOT Jean-Yves, Monsieur DIVAY Laurent, Monsieur GESLIN Joseph
- **Vitré communauté** : Monsieur VINCENT Mathieu, Monsieur LAMY Patrice

Invitées : Nathalie CHEVRIER (Secrétaire Comptable au SMBV Seiche) Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordnatrice SMBV SEICHE)

Excusé : M. TESSIER (Trésorier)

Le Président, Monsieur Michel DEMOLDER ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents et rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour

- ➔ Débat d'orientation budgétaire et approbation du ROB
 - ➔ Point divers et information
 - ➔ Délégations des attributions du comité syndical au président
-

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président EXPOSE les éléments du rapport tel que présenté dans le ROB ci-joint.

A l'issue de cette présentation, Monsieur DEMOLDER, Président, laisse place aux échanges.

M. Pascal HERVE (élu RM et VP SMBV Seiche) fait un point sur l'installation du Comité Territorial de l'unité Est qui s'est tenue le 25 janvier dernier.

Il explique que :

M. Pascal HERVE a été élu président de ce comité territorial. Il assure la mise en place de l'unité dans son ensemble et le pilotage de la construction du contrat territorial unique.

3 Vice-Présidences ont été désignées :

- Mme Aude de la Vergne : fonctions support/communication/sensibilisation
- M. Vincent MINIER : milieux aquatiques/aménagement du territoire lié à cet enjeu
- M. Patrick HENRY : pollutions diffuses/bocage/ruissellement (ZSCE/zones prioritaires)

Une représentation du territoire historique a ainsi été conservée avec la représentation de ces élus : à savoir les bassins versants Seiche, Semnon, Rivières de la Vilaine amont et Rennes Métropole qui a un territoire vierge.

Chaque EPCI va devoir à présent désigner des représentants élus pour être nommés dans le comité territorial. Pour le Comité territorial Est il y aura 33 élus désignés dont 10 délégués titulaires à l'EPTB et 23 élus désignés par les EPCI.

Le bureau est représenté par les 10 délégués EPCI titulaires dont le Président de l'unité Est. Cette instance :

- Elabore et pilote la démarche avant le transfert des compétences
- Préfigure le futur Comité Territorial, instance de gouvernance
- Etablit le protocole de transfert et son annexe financière
- Examine l'ensemble des programmes et contrats nécessaires à la future unité, ainsi que les financements
- Participe et valide l'organisation des équipes techniques, ainsi que toutes les procédures administratives nécessaires au transfert
- Présente et fait approuver les éléments par le Comité Syndical de l'EPTB
- Les élus animent ou participent aux réunions concernant les actions et assurent le contact avec les collectivités locales

M. Pascal HERVE ajoute que cette instance a pour rôle de s'assurer que tout soit en ordre de marche pour 2022.

M. CHAPELLON (élu à RM) aborde le contexte avec « son regard de nouvel élu » et s'inquiète de la situation et demande si 21% des masses d'eau en bon état d'ici la fin du mandat est réaliste ?

M. HERVE explique que toutes les masses d'eau ne sont pas en mauvaise état ou en état médiocre ; les syndicats de bassin versant étaient là avant et ont travaillé depuis plusieurs années à l'amélioration du bon état des masses d'eau.

Rappel : Il existe des masses d'eau en bon état (vert), en état moyen (jaune), en état médiocre (orange) et mauvais état (rouge).

Pour mesurer le bon état, trois types de paramètres sont pris en compte :

- les éléments de qualité biologique, à l'aide d'indices spécifiques, prennent en compte la présence ou l'absence de certaines espèces : les poissons, les invertébrés, les macrophytes (plantes aquatiques) et les diatomées (algues unicellulaires) ;
- les éléments de qualité physico-chimique : par exemple la température, l'oxygène dissous ou les nutriments (nitrates, phosphore) ;
- les éléments de qualité hydromorphologique, qui font référence aux caractéristiques morphologiques du cours d'eau et à sa dynamique hydrologique : variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.

Sur notre territoire, l'inconvénient majeur est la morphologie des cours d'eau, beaucoup d'entre eux ont été recalibrés. Il y a beaucoup de travail à faire sur leur restauration mais aussi sur la gestion des eaux pluviales.

Travailler sur la morphologie des cours d'eau va permettre d'améliorer l'auto-épuration des cours d'eau.

Il faut aussi considérer la problématique des pesticides qui est un enjeu fort du territoire.

M. PRODHOMME (élu PCC) ajoute qu'il y a des problèmes importants d'assainissement autonome sur certaines communes et il faut aussi travailler sur ces points noirs.

Mme MAIGRET (élu RM) pose la question des « marqueurs de la qualité de l'eau ». Selon elle, ce n'est pas assez communiqué ; il faudrait transmettre ces informations aux élus notamment sur l'évolution de ces marqueurs, mais comment ? Il faudrait aussi pouvoir mettre en corrélation ces marqueurs avec les travaux des syndicats de BV.

M. Pascal HERVE (élu RM et VP SMBV Seiche) indique qu'effectivement il y a une ambition forte à ce niveau-là de la part de l'EPTB Vilaine. Il y a nécessité de développer des moyens de communication et de sensibilisation, pour informer, acculturer les élus, les partenaires à ces problématiques. Il y a une volonté de former les élus sur ces sujets complexes, pour qu'ils puissent se les approprier et mieux les appréhender.

Il faut en effet que cela puisse se traduire au plus près des habitants, c'est un travail important à conduire et dans le ROB de l'EPTB cela a été traduit.

Sandrine GARNIER ajoute qu'une sortie terrain à destination des élus est prévue avant l'été pour communiquer sur les travaux du Syndicat.

Il a été posé la question de travailler sur l'agroécologie ?

Sandrine GARNIER répond qu'un appel à projets GIEE (Groupements d'intérêt Économique et Environnemental) et Émergence de collectifs agroécologiques est [ouvert jusqu'au 02 avril 2021](#).

Il concerne la reconnaissance en tant que Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) et le soutien à l'animation et le soutien à l'émergence de collectifs agro-écologiques GIEE.

Les modalités sont sur le site de la DRAAF Bretagne.

Le syndicat va communiquer sur cet appel à projet.

M. PRODHOMME (élu PCC) demande quels sont les blocages identifiés pour les aménagements bocagers prévus dans le cadre de la ZSCE ?

M. DEMOLDER (Président du SMBV Seiche) indique que l'année 2020 a été difficile et cela n'a pas servi la mise en place de la démarche auprès de la profession. Il rappelle que les objectifs définis par l'arrêté ZSCE du bassin versant de la Seiche, correspondent à l'atteinte d'un taux de souscription à l'ensemble des mesures du programme d'actions volontaire fixé à 90 % de la SAU pour chacune des trois masses d'eau (Quincampoix, Planche aux Merles et Prunelay) à l'horizon de juillet 2022. A ce jour, le taux d'engagement est globalement de 25 % de la SAU concernée. C'est pourquoi il est important que l'ensemble des acteurs se mobilisent autour de la signature de la charte d'engagement individuelle.

M. Pascal HERVE (élu RM et VP SMBV Seiche) indique que cela dépend aussi dans quel système d'exploitation on s'inscrit, il faut du temps parfois pour appréhender et accepter le changement. De plus, les agriculteurs sont submergés par l'administratif. Certains perçoivent peut-être la ZSCE encore comme une contrainte qui vient s'ajouter à la lourdeur administrative de leur quotidien. Cela est perçu comme des comptes à rendre, avec par conséquent une réticence vis-à-vis de l'administration, cela est vécu comme un « ras le bol ».

C'est pourquoi, M. Pascal HERVE explique qu'au niveau de nos assemblées, il y a un travail énorme à faire. Dans les aménagements urbains, au niveau de la gestion des eaux pluviales, l'eau n'est plus retenue à la parcelle, il faut qu'elle puisse s'épurer. Il y a 20 ou 30 ans en arrière, il y avait des condamnations si on refusait le remembrement, il faut quand même le rappeler.

Il est possible d'agir sur la durée du mandat, il faut de la cohérence et de la synergie ; la problématique de la gestion du pluvial est primordiale tout comme celle de l'assainissement en complément des actions agricoles. Sur le territoire de l'unité Est, c'est près de 9 millions d'euros qu'il faut investir au niveau de l'assainissement.

Sandrine GARNIER témoigne que les agriculteurs vivent la ZSCE comme une contrainte, ce n'est pas la même dynamique qu'avec Breizh Bocage où les agriculteurs sont dans une démarche volontaire. Ils ont de nombreuses questions comme : "Qu'est-ce qui est obligatoire si je suis concerné par la zone nitrates et pas par la zone érosion ?" ou "Comment vous allez nous obliger à mettre des haies/talus ?

Finalement, ils souhaitent savoir tout à quoi ils s'engagent précisément, c'est-à-dire où ils devront créer les aménagements tampons ; en effet certains sont dans l'attente de garanties (attente de la présentation des cartes par la chambre d'agriculture) avant de signer la charte d'engagement.

Elle ajoute que M. Franck MEREL, le président de la Commission Professionnelle Agricole du BV de la Seiche, pense que le trouble est semé par les erreurs de prélèvement sur les RPA en 2019 et par les retards d'info sur les RPA 2020, et qu'en conséquence il est compréhensible que les agriculteurs ne se précipitent pas dans le dispositif voire hésitent sérieusement à s'engager.

Suite aux diagnostics réalisés par la chambre d'agriculture, Etienne GOUSET, le technicien bocage du Syndicat, a eu des RDV avec les agriculteurs concernés par la zone érosion qui doivent mettre en place des aménagements. Certains sont partant et d'autres pas du tout. De plus, on note que le secteur de la Quincampoix est plus compliqué avec des « propos qui circulent dans les campagnes » qui n'aident pas à l'acceptation de la démarche. Il reste encore beaucoup de questions auxquelles il va falloir pouvoir répondre dans les prochaines semaines.

Il est prévu de faire un point avec les services de l'état en juillet prochain.

Mme MAIGRET (élu RM) demande s'il est possible de disposer d'une information synthétique au niveau du dispositif des PSE ?

M. DEMOLDER (Psdt du SMBV Seiche) indique que les PSE sont nés de l'initiative du ministère de l'Ecologie et qu'il faut y voir un axe de progrès.

Sandrine GARNIER ajoute qu'un document synthétique a été réalisé par Olivier CARDIN, en charge de l'étude de faisabilité de la mise en place du dispositif PSE sur le bassin de la Seiche. Cette plaquette sera diffusée dans la lettre agricole prochainement.

Au niveau des dispositifs qui pourraient faire l'objet d'un PSE, l'aménagement paysager, comme le bocage ne figure pas dans la plaquette volontairement car à ce jour, il reste encore trop d'interrogations, notamment autour du Label Haie qui pourrait lui être associé et qui peut être un frein à la contractualisation des PSE.

Ce document est joint au présent compte rendu et s'il y avait des questions il ne faut surtout pas hésiter à nous consulter rappelle Sandrine GARNIER.

A l'issue de ces échanges, les membres du comité syndical présents ont pris acte du débat d'orientation budgétaire et ont validé le présent rapport d'orientation budgétaire.

2. POINTS DIVERS ET INFORMATION

Ce point a été traité lors du débat d'orientation budgétaire.

3. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 22 septembre 2020, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. Aussi, les décisions prises depuis le 22 septembre 2020 sont présentées à la fin de séance comme figurant page suivante.

Section Investissement

Exercice	Chapitre	Objet
	21 - Immobilisations corporelles	
2020		ordinateur portable ACER TMP215-52-778D
	45 - travaux pour compte de Tiers	
2020		CTMA 2020 LOT 1 BDC 3 restauration morpho du lit mineur
2020		CTMA 2020 LOT 1 BDC 3 restauration morpho du lit mineur
2020		tvx CTMA 2020 BT Janzé
2020		tvx CTMA 2020 BOIS DE TEILLEY
2020		tvx CTMA 2020 BT Janzé
2020		tvx CTMA 2020 BOIS DE TEILLEY
2020		CTMA 2020 LOT 1 BDC 3 restauration morpho du lit mineur
2020		CTMA 2020 LOT 1 BDC 3 restauration morpho du lit mineur
2020		PLANTATION TVX CTMA 2020
2020		tvx BB 2020/2021 lot 4 BDC 1 installation paillage
2020		Tvx BB 2020 lot 2 plantation des haies
2020		tvx BB 2020/2021 lot 4 BDC 1 installation paillage
2020		tvx BB 2020/2021 lot 4 BDC 1 installation paillage
2020		tvx BB 2020/2021 LOT 4 BDC 2 installation paillage "ZSCE"

Tiers	Liquidé
LA MAISON INFORMATIQUE	1 099.00 €
	194 970.42 €
SARL NATURE ET PAYSAGE	20 052.00 €
SAS CARDIN TP	4 010.40 €
SARL GIBOIRE TP	1 675.20 €
SARL GIBOIRE TP	804.00 €
SARL GIBOIRE TP	1 675.20 €
SARL GIBOIRE TP	804.00 €
SARL NATURE ET PAYSAGE	20 052.00 €
SAS CARDIN TRAVAUX PUBLICS	4 010.40 €
LAMY FRERES EARL	347.23 €
SARL BEMA	48 701.67 €
SASU NAUDET REBOISEMENT	39 095.56 €
SARL BEMA	22562.06
SARL BEMA	26139.61
SARL BEMA	5 041.09 €

Section Fonctionnement

Exercice	Chapitre	Objet
	011 - Charges à caractère général	
2021		Téléphone portable HUAWEI T6 2019 (x 4)
2020		Réparation ordinateur portable
2020		hébergement site internet du syndicat 2021
		ACTIONS COLLECTIVES AGRICOLES 2020
2020		actions collectives agricoles 2020
2020		
2020		
2020		ACTIONS AGRICOLES 2020 Accompagnement luzerne
2020		actions collectives agricole 2020 désherbage mécanique maïs
2020		
2020		
2021		abonnement 2021
2020		animations scolaires petit fougeray
	012 - charges de personnel et 65 - autres charges de gestion courante	
2020		Indemnités des agents et des élus chargées + assurance statutaire
2021		

Tiers	Liquidé
ORANGE	101.02 €
LA MAISON INFORMATIQUE	219.00 €
VOYELLE	336.00 €
	6 051.79 €
AGROBIO 35	2 472.51 €
CUMA BRETAGNE ILLE ARMOR	660.00 €
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CETA 35	829.00 €
DESHYOUEST	1 395.00 €
LANDES FOURRAGERES	210.00 €
POIRIER PIERRE YVES	61.20 €
Cuma du Pont de Seiche	424.08 €
LA GAZETTE	329.00 €
EQUITATION FENICAT	1 040.80 €
	24 015.47 €

Enfin, M. DEMOLDER clôture la séance et remercie les personnes présentes en rappelant que la date du futur comité syndical a été fixée au 18 mars 2021 pour le vote du budget.